Service Communication
et Vie Locale
01 78 82 02 56
communication@leperray.fr

REGLEMENT 2026
CONCOURS DE DECORATIONS DE NOËL

Article 1 : Participation

- Est admis à participer au concours, tout candidat s'étant préalablement inscrit.
- Peuvent s'inscrire au concours, tous les habitants, commerces et services du Perray-en-Yvelines à l'exception des membres du jury et des élus.

Article 2 : Inscriptions

Le service communication gèrera les inscriptions.
Elles se feront en ligne uniquement du 05 au 29 novembre 2026.

Article 3 : Catégories

1ere catégorie : particuliers / maisons et jardins (extérieur uniquement)
2ème catégorie : particuliers / balcons et fenêtres
3ème catégorie : Commerces, services et restaurants (vitrines uniquement).

Article 4 : Critères

- Ne sont retenues que les décorations bien visibles de la rue et contribuant aux efforts de la valorisation du patrimoine et de la tradition de Noël.
- Les membres du jury vont apprécier la vue d'ensemble des décorations, l'originalité des décorations, l'harmonie et la sécurité des installations.

Article 5 : Période

Les décorations devront être mises en place pour le 1er décembre 2026 jusqu'au 02 janvier 2027.

Article 6 : Le jury

- Le jury est composé d'élus, d'agents municipaux et de bénévoles.
- Il notera toutes les décorations lors de son passage entre le 1er et le 10 décembre 2026
- Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours

Article 7 : Palmarès et prix

Seront récompensés, les participants arrivant premier dans chaque catégorie. Un prix leur sera remis le dimanche 13 décembre à 18h00 à l'occasion du Village de Noël.

Article 8 : Droit à l'image

Les différents sites sont photographiés, et/ou filmés, lors du passage du jury, afin de les présenter lors de la remise des prix.
La participation au présent concours implique pour les candidats d'accorder l'autorisation de reproduction et de diffusion des photographies des décorations de Noël, dans les différents supports ou publications municipales.

Article 9 : Engagement des participants

L'inscription au concours des décorations de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.